

# REGLEMENT PARTICULIER

## 5eme Ronde VHC du JURA

### 26&27 Janvier 2018



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Ce règlement est identique à celui de la discipline moderne correspondante à la 49<sup>ème</sup> Ronde du JURA tant en prestations générales, règles spécifiques des rallyes VHC qu'en procédures de signalisation, sauf articles spécifiques ci-après.

#### PROGRAMME - HORAIRES

Identique à la 49ieme Ronde du JURA 2018

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise les 26 et 27 Janvier 2018 en qualité d'organisateur Administratif et l'AutoSport des neiges en qualité d'organisateur technique une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

### 5<sup>ème</sup> RONDE DU JURA VHC (PEA)

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *Bourgogne-Franche Comté* en date du **01/12/2017** sous le numéro **01-07**

#### *Comité d'Organisation*

Identique à la 49ieme Ronde du JURA 2018

#### *Organisateur technique*

Identique à la 49ieme Ronde du JURA 2018

### **1.1P. OFFICIELS**

Identique à la 49ième Ronde du JURA 2018

- Directeur de Course VHC : *Mr SEGUIN Daniel*..... Licence n°2477
- Commissaires Techniques VHC : *Mr CUENOT Claude* ..... Licence n°4454

### **1.2P. ELIGIBILITE**

La RONDE du JURA compte pour le Challenge Bourgogne Franche Comté 2018 VHC et pour le challenge VHC ASA JURA.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Identique à la 49ième Ronde du JURA 2018

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

Attention, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotés, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyées par courrier mais paraîtront sur le site internet : [www.asajura.fr](http://www.asajura.fr) , rubrique Ronde du jura / VHC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Identique à la 49ième Ronde du JURA 2018

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €
- Equipages féminin 100% ASA JURA : 200€

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Joindre OBLIGATOIREMENT au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ere page du PTH**

### **3.3P ORDRE DES DEPARTS**

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent de la 49ième Ronde du JURA dans l'ordre croissant des numéros. Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 mn avec le premier concurrent de la 49ième Ronde du JURA.

## **ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES**

Conforme aux règles Spécifiques Rallyes VHC 2018

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont communiquées ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **6.1P. DESCRIPTION**

Identique à la 49ieme Ronde du JURA 2018

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Identique à la 49ieme Ronde du JURA 2018

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Identique à la 49ieme Ronde du JURA 2018

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques des rallyes VHC 2018

## ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Une coupe récompensera les 3 premiers équipages du classement général scratch.

La remise aura lieu au même endroit que les modernes, Salle de l'OPPIDUM à la 49ieme Ronde du JURA 2018.